



MANIFESTE 2012

En finir avec la précarité énergétique !



La précarité énergétique et la difficulté d'accès aux services essentiels touchent aujourd'hui de plein fouet les ménages modestes, premières victimes de la crise.



Plus encore que l'évolution de la pauvreté, la pression des dépenses contraintes devient insupportable pour une part croissante de la population et entraîne des coûts immédiats et futurs pour l'ensemble de la société.



Agir sur les causes, traiter les effets

L'explosion de la précarité énergétique résulte d'une augmentation de la pauvreté, d'un parc de logement non performant et d'une hausse inéluctable du coût des énergies. Lutter efficacement contre cette forme de précarité implique donc d'intervenir parallèlement et de manière coordonnée sur le parc de logements et le budget des ménages.



Les logements : La France compte près de 4 millions de logements **passoires thermiques** dans lesquels vivent pour une bonne part des ménages modestes, qui n'ont pas accès à des logements thermiquement performants. Des mesures ont été engagées sur le parc social et auprès des propriétaires occupants les plus démunis avec le programme Habiter Mieux, mais celui-ci ne touchera au mieux que 7 % des ménages concernés par la précarité énergétique, en 8 ans. Une politique d'ensemble reste à mettre en œuvre :



- Pour **aller au contact des ménages concernés**, chez eux, et les accompagner jusqu'à la réalisation des travaux appropriés, qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires, dans des logements individuels ou des immeubles collectifs. Pour ce faire, un véritable *Service public de la performance énergétique de l'habitat* doit être mis en place.



- En proposant des **aides et incitations à l'amélioration du parc** assorties de contreparties permettant de prioriser les logements occupés par les plus précaires, et en contribuant à développer une offre locative à coût maîtrisé, utile complément du parc social. Le gouvernement doit mettre en œuvre un véritable « droit à la rénovation », assurant l'accès à la rénovation thermique pour tous et contribuant à améliorer progressivement l'entière du parc immobilier français.



- En instaurant enfin des **règles minimales de performance thermique** pour le parc locatif.

Les ménages : La France compte plus de 4 millions de ménages touchés par la précarité énergétique, sans compter ceux qui sont exposés au risque du fait de l'augmentation à venir des prix des énergies. La tarification progressive des énergies ne constitue pas en soi une réponse pour les plus précaires, mais sa mise en œuvre doit être l'occasion de dépasser le système inadapté et insuffisant des tarifs sociaux et de déployer un véritable bouclier énergétique. Un tel dispositif doit permettre à chacun d'accéder aux services essentiels, en portant sur toutes les énergies et en réduisant les factures beaucoup plus que ne le font les actuels tarifs sociaux. Il éviterait des situations de privation de chauffage, humainement insupportables et économiquement coûteuses : 1€ investi pour rendre un logement chauffable, c'est 0,42€ d'économie sur les dépenses de santé¹. Ce bouclier doit être simple pour être efficace, et privilégier les circuits existants et efficaces (administration fiscale, caisses d'allocations familiales).

Agir résolument contre la précarité énergétique pour un triple bénéfice social, environnemental et économique.

La précarité énergétique est symptomatique d'une inadéquation entre nos modes de vie, de consommation et de production actuels, et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Il est urgent d'agir pour enrayer un phénomène qui va croissant, et qui est socialement et économiquement inacceptable.

S'investir et investir dans la lutte contre la précarité énergétique c'est générer à terme :

- des bénéfices sociaux : amélioration des conditions de vie, réponse aux besoins essentiels ;
- des bénéfices environnementaux : les logements les moins performants sont occupés par les personnes les plus précaires et les enjeux de maîtrise des coûts, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables y sont majeurs ;
- des bénéfices économiques : économies d'énergie, création d'emplois non délocalisables, réduction des dépenses de santé.

N'oublions pas que le développement durable est d'abord un développement soutenable pour tous et intègre dans ce sens le concept de « *besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité* »².

La France doit se saisir de cet enjeu et mettre en œuvre les moyens permettant de sortir totalement les ménages de la précarité énergétique.

Manifeste en ligne et liste actualisée des signataires sur :
<http://www.precarite-energie.org/En-finir-avec-la-precarite.html>

¹ Ch Liddell, Séminaire Epée du 8/10/9, citant Healy, 2003 & Howden-Chapman, 2008.

² Définition du développement durable, rapport Brundtland, 1987.